



Le mardi 26 septembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 19 septembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 28/09/2023

Excusé(s) (6) : Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Monique RABIER, M. Laurent BUTHON ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Dominique TOURRES, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

60 : Servitude de passage au profit du Gymnase Suzanne Lenglen situé 20 rue Bourdillon à Châteauroux - Parcelle cadastrée BN 1090

La Ville de Châteauroux est propriétaire d'un immeuble à usage de gymnase situé 20 rue Bourdillon à Châteauroux disposant d'une issue de secours donnant sur la parcelle cadastrée BN 1088, sise 26 et 28 rue de la Poste, appartenant au Département de l'Indre.

Préalablement à la cession de la propriété départementale, il est nécessaire de constituer une servitude permettant de formaliser cette autorisation de passage et d'en définir les conditions d'usage.

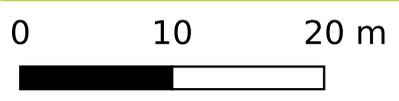
Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la constitution d'une servitude de passage piéton sur la parcelle cadastrée BN 1088 (fond servant) appartenant actuellement au Département de l'Indre au profit de la parcelle cadastrée BN 1090 (fond dominant) appartenant à la Ville de Châteauroux ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

La Secrétaire de séance
Mme Chantal MONJOINT



— Servitude de passage piéton à prévoir
Châteauroux Métropole le 13/07/2023





10376

0,46
c: cabinet, M^r Tourres

COURRIER ARRIVÉ LE
28 JUN 2023
CHATEAUX METROPOLE

Le 23 JUN 2023

Le Président
du Conseil départemental

Dossier suivi par :
M. Raphaël VIGNERON
☎ 02 54 08 37 63
rvigneron@indre.fr

Objet : servitude vente rue de la Poste

Monsieur Gil AVEROUS
Vice-président délégué au Patrimoine et à
l'Aménagement numérique
Conseiller départemental de Châteauroux 3
Président de Châteauroux Métropole
Maire-Président de Châteauroux-Métropole
Hôtel de Ville
CS 80509
36 012 CHATEAUX CEDEX

Monsieur le Président, *Gil*

Je reviens vers vous concernant la cession du bien situé au 26 rue de la Poste à Châteauroux, pour lequel le Département a trouvé un acquéreur.

La vente est actuellement en préparation à l'étude de Maître LOUIS, notaire au POINÇONNET. Dans le cadre de celle-ci, une servitude de passage au profit des propriétés communales riveraines cadastrées BN 1089 et 1090 pourrait être instituée.

Nos services s'étaient déjà entretenus à ce sujet et cette servitude a été évoquée auprès de l'acquéreur et de son notaire. Elle pourrait permettre un passage pour les issues de secours de vos deux bâtiments (gymnase et centre de gestion). Il n'est évidemment pas acceptable pour l'acquéreur d'autoriser un cheminement permanent sur sa propriété.

Ainsi, une clause devrait vous être proposée en ce sens dans l'acte à intervenir, où votre intervention sera requise. A cet effet, une rencontre pourrait être organisée sur les lieux avec l'acquéreur, pour définir préalablement et sans ambiguïté les modalités de cette servitude.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

A. Fleuret

Marc FLEURET
Président du Conseil départemental

Département :
INDRE

Commune :
CHATEAUROUX

Section : BN
Feuille : 000 BN 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 20/06/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CHATEAUROUX
4 bis rue du 14ème RTA BP 591 36019
36019 CHATEAUROUX CEDEX
tél. 02 54 53 16 89 - fax 02 54 53 16 76
cdif.chateauroux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

